

► ***Commission Locale d'Information du
CNPE de Saint-Alban***

Réunion de la CLI du 22/06/2017

► *Note de Synthèse*



CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice l'Exil

La Commission Locale d'Information du CNPE de Saint-Alban s'est réunie en date du 22 juin 2017.

En introduction, Mme Célard a remercié Mme Le Sous-Préfet ainsi que M. Rémi Laffin, de la mission d'appui aux risques nucléaires au sein du Ministère de l'Intérieur de leur présence. M. Rémi Laffin s'est ensuite présenté en précisant les objectifs de sa mission, liée notamment aux évolutions réglementaires et autres évolutions dans le secteur nucléaire.

Après avoir validé le compte rendu de la dernière CLI du 6 février 2017, les points suivants ont ensuite été successivement abordés :

- présentation du projet de modification du règlement intérieur,
 - candidatures des représentants des différents collèges au sein du bureau de la CLI et des représentants de la CLI à l'ANCCLI,
 - point sur le budget de la CLI,
 - point d'information sur les réseaux « CLI » (participation à des instances de concertations, etc...),
 - point sur la campagne de distribution d'iode,
-

- point sur la visite décennale (point de vue de l'ASN, puis de l'exploitant),
- questions diverses,
- information de la part de la centrale,
- communication concernant la visite de la centrale du 3 mai 2017,
- calendrier prévisionnel pour l'année 2017.

Présentation du projet de modification du règlement intérieur

M. Alain Perroud, remplaçant de M. Stéphane Bowie en tant que co-secrétaire de la CLI, a présenté les propositions de mises à jour du règlement intérieur : simplification de certains passages, précisions sur certains termes, prise en compte de l'évolution de la réglementation, détail de la composition du bureau. Sur ce point, M. Alain Perroud a transmis un formulaire afin que les personnes intéressées puissent se porter candidates au bureau.

Suite à une question de M. Charvet, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, Mme la Présidente a indiqué que les présidents des communautés de communes dans un rayon de 2 km seront ajoutés dans la composition du bureau (collège des élus).

Concernant le périmètre « limitatif » des 2 km, Mme Pont, chef de service de la CLI, a indiqué que celui-ci permettait de garder un nombre réduit d'interlocuteurs au sein du Bureau. Les représentants des collèges jouent ensuite le rôle de relais auprès des autres membres de la CLI, en leur transmettant les informations nécessaires. M. Perroud a indiqué par ailleurs qu'il était possible d'avoir deux membres par collège au sein du bureau au lieu d'un.

Le règlement intérieur actualisé a ensuite été adopté.

Point sur les candidatures des représentants des différents collèges au sein du bureau de la CLI et des représentants de la CLI à l'ANCCLI

M. Alain Perroud a fait procéder au vote des représentants des différents collèges :

- pour le collège des experts et du monde économique et pour le collège des représentants du personnel, en tant qu'uniques candidats, M. Jean Dubuis et M. Laurent Pessemesse ont été respectivement élus aux collèges précités,
- pour le collège des associations de protection de l'environnement, M. Buisson, représentant l'association « Vivre Ici », et M. Rostaing, représentant l'AAPPMA pour la fédération départementale de pêche, ont été désignés,
- concernant les représentants de la CLI à l'ANCCLI, deux représentants ont été désignés, Mme Célard et M. Dubuis.

Point sur le budget de la CLI

M. Alain Perroud a rappelé le montant du budget de la CLI, voté lors de la précédente réunion en février 2017, égal à 30 050 € (dont 15 025€ financés par l'ASN). Les modalités relatives à la mise en place d'une convention entre le Département et l'ASN sont en cours de définition.

Point d'information sur les réseaux

M. Alain Perroud, Mme Ariane Pont et Mme Elizabeth Célard ont présenté à la CLI leur retour concernant toutes les instances de concertation auxquelles ils ont participé au nom des membres de la CLI, ainsi que les prochains évènements à venir :

- réunion de rencontre le 30 mars 2017 entre l'ensemble des chargés de mission des CLI,

présidée par l'actuel président de l'ANCCLI (M. Delalande), réunion destinée à présenter le comité scientifique de l'ANCCLI.

- assemblée générale de l'ANCCLI prévue à Paris le 14 novembre 2017 (suivie le lendemain par une table ronde consacrée aux exercices de crise). Un atelier national de réflexion est également prévu les 26 et 27 septembre prochain en vue de la prochaine mandature de l'ANCCLI (mandat de 6 ans)

- rencontre des CLI du Sud-Est organisée par la CLI de Cadarache les 18 et 19 mai derniers, lors de laquelle étaient présents notamment les CLI iséroises (4 en tout). Mme Célard ainsi que des représentants des différents collèges y ont également participé. Mme Pont a souligné la diversité des CLI présentes, que ce soit en termes de budget ou de statut. Cette rencontre a permis une visite du chantier ITER (prototype expérimental et international en cours de construction, reposant sur le principe de la fusion nucléaire et non plus de la fission). Suite à ces deux journées de rencontres et d'échanges très fructueux, Mme Célard et les secrétaires se sont fixés pour objectif de développer les liens entre les CLI iséroises, celles-ci fonctionnant actuellement de manière très indépendantes.

Point sur la distribution d'iode

M. Rémi Laffin a fait un point sur la campagne de distribution d'iode 2016, orchestrée par l'ASN. Les points suivants ont été soulignés :

- concernant les réunions publiques sur ce sujet, le nombre de participants s'est avéré relativement faible. D'autres solutions devront donc être envisagées afin d'informer au mieux la population (mise à disposition d'un n° vert, développement d'un site internet, etc...) En 2016, pour la 1^{ère} fois, des messages vocaux de

rappel ont été envoyés via le système « SAPPRE »,

- concernant le taux de récupération, celui-ci a été relativement identique à 2010 pour les particuliers (51% au niveau national et 49,3% pour l'Isère), il a été complété à 100% par l'envoi postal des comprimés début 2017. Pour les ERP de type scolaire, le taux de retrait approche les 100%, des relances téléphoniques sont en cours afin d'atteindre les 100%. Pour les ERP non scolaires, le taux de retrait est relativement faible, égal à 38% (les maires peuvent être sollicités afin de relancer ce type d'établissements).

Rémi Laffin a enfin rappelé que la distribution des comprimés d'iode sera étendue de 10 à 20 km, suite à la mise à jour des PPI (actuellement en cours de rédaction). La liste des communes concernées sera validée lors de la diffusion du nouveau PPI.

Point sur la visite décennale (point de vue de l'ASN)

M. Olivier Veyret, adjoint au Chef de division de l'ASN, a présenté le point relatif à la visite décennale. En introduction, il a indiqué que certains axes d'amélioration avaient été identifiés, mais que globalement cette visite décennale s'était bien passée.

La définition des trois types d'arrêt auxquels EDF procède périodiquement a été rappelée : « Arrêt Simple pour Rechargement » (ASR), « Visites Partielles » (VP), « Visites Décennales » (VD). La Visite Décennale correspond à deux types d'exigences réglementaires :

- les visites décennales sont issues de la réglementation des Equipements Sous Pression (ESP) qui s'applique à la centrale de St Alban,

- le réexamen de sûreté est imposé tous les 10 ans par l'ASN aux exploitants des Installations Nucléaires de Base. Ce réexamen de sûreté comprend un examen de conformité (par rapport à ce qui a été autorisé) et une réévaluation du niveau de sûreté.

Les différentes étapes réglementaires du processus de contrôle mises en œuvre par l'ASN ont été rappelées, ainsi que les deux contrôles principaux réalisés lors de la visite décennale (contrôle de la cuve et plus généralement du circuit primaire, et contrôle de l'enceinte).

Cinq inspections de chantier ont été réalisées au cours de cette visite décennale. Celles-ci ont été globalement satisfaisantes. Cependant des axes d'amélioration ont été identifiés concernant les points suivants : gestion du risque de « corps migrants », gestion des charges calorifiques, respect du port des EPI, précision et spécificité des analyses de risques réalisées, concernant notamment l'exposition des agents.

Huit évènements significatifs de niveau 0 ont été déclarés lors de cet arrêt, ce qui représente une moyenne standard sur ce type d'arrêt.

Le démarrage du réacteur ne sera autorisé qu'une fois les écarts traités et les contrôles réalisés (l'objectif étant de vérifier l'aptitude de l'équipement à fonctionner 10 ans de plus). Les équipements sont dans un état globalement satisfaisant.

Un point de vigilance a été signalé avant l'arrêt, à savoir la fiabilité des disjoncteurs, spécifiques à la centrale, certains ayant connu des défaillances en 2015 et 2016.

Le contrôle de la chaudière, pour laquelle une visite complète doit être réalisée lors de la visite décennale a été satisfaisant.

Au final, le bilan de la visite décennale est globalement satisfaisant. L'autorisation de redémarrage de la chaudière est en cours de finalisation. Une fois celle-ci réalisée, si tous les écarts ont été levés, l'ASN autorisera la mise en route d'un nouveau cycle.

Point sur la visite décennale (point de vue de l'exploitant)

M. Jérôme Billet, chef de mission « Produire » sur la centrale de Saint-Alban et directeur du projet d'arrêt, a présenté le point d'avancement de la visite décennale en cours, démarrée le 18 février dernier et qui devrait s'achever vers la mi-juillet. Plus de 80 modifications majeures visant à augmenter le niveau de sûreté ont été réalisées ; actuellement plus de 90% des activités prévues ont été par ailleurs mises en œuvre. Trois contrôles réglementaires ont été passés avec succès, à savoir le contrôle de la cuve (mars 2017), l'épreuve hydraulique (mai 2017) et l'épreuve de l'enclume (mai 2017).

M. Billet a présenté ensuite un point sur l'avancement des principaux chantiers (incluant notamment le remplacement des réchauffeurs basse pression en vue d'allonger la durée de fonctionnement de la centrale).

Concernant les événements sûreté, M. Billet a présenté plus en détail les 8 événements significatifs de sûreté de niveau 0 (présentés précédemment par M. Olivier Veyret). En termes de sécurité, 20 accidents ont été enregistrés (dont 15 sans arrêt et 5 avec arrêt mais aucun accident grave) sur les 250 000 heures de travail. En termes de résultats de radioprotection, 3 événements significatifs ont été enregistrés ; l'objectif de dosimétrie a été dépassé d'environ 5%, du fait de la réalisation de travaux supplémentaires. En termes de résultats environnementaux, un événement

significatif a été déclaré. Aucun événement n'a été enregistré concernant les transports.

La construction des DUS (Diesels d'Ultime Secours) a été également évoquée, même s'ils ne sont pas en lien direct avec la visite décennale. La réalisation de ces équipements représente un chantier considérable.

M. Guillaume Laporte, responsable de la Politique Industrielle et de l'ancrage Territorial du CNPE de Saint-Alban a présenté ensuite un point relatif aux retombées économiques et aux différentes entités qui sont intervenues à l'occasion de la visite décennale (le nombre de personnes peut ainsi quasiment doubler lors de la visite décennale).

Enfin, M. Francis Nietto, directeur de la centrale de St Alban a exprimé sa satisfaction concernant le déroulement de la visite décennale.

Questions diverses

Les questions de l'assemblée ont porté principalement sur la qualification des prestataires, notamment en termes de radioprotection et sur le bilan environnemental de la visite décennale. A ce deuxième point, l'ASN répond que désormais le rapport de réexamen de sûreté devra comporter un volet environnemental dans lequel EDF produira une analyse de conformité vis-à-vis des référentiels environnement. De plus, pour tous les réacteurs de plus de 35 ans, les dispositions proposées par l'exploitant devront être soumises à enquête publique. Le site de Tricastin sera le premier en 2019. Enfin, la dernière question portait sur le vieillissement des équipements.

Information de la centrale

M. Francis Nietto informe la CLI qu'un ESS (Événement Significatif pour la Sûreté) de

niveau 2 a été déclaré en juin 2017. L'événement significatif porte sur une indisponibilité potentielle de groupes électrogènes sur un Séisme Majoré Historique (SMH). L'historique de l'événement et les actions engagées par le site ont été présentés.

Communication concernant la visite de la centrale par le CLI du 3 mai 2017

M. Perroud, Mme Pont et M. Dubuis (collège des personnes qualifiées) ont souhaité faire un retour aux membres de la CLI sur la visite, par une commission de la CLI, de la centrale en phase de visite décennale.

Calendrier prévisionnel pour 2017

La prochaine réunion de la CLI est programmée pour le 6 novembre 2017. Elle sera couplée avec une réunion publique d'information sur l'exercice de crise des 28 et 29 novembre qui a pour vocation à tester le PPI. Cet exercice est organisé en collaboration avec les élus locaux.

Clôture de la séance

Mme Célarde lève la séance et remercie les participants.

La Présidente

Elisabeth Célarde